

sous haute tension

Surf Academy : l'assurance du maire

Elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour. Mais la question de la Surf Academy est inévitablement venue sur la table, soulevée par Françoise Cauwel et Philippe Mougin, après les doutes qu'a fait naître la position de la préfecture (notre édition d'hier). Et, sur ce point, David Rachline s'est plutôt montré rassurant. Après avoir pris date pour l'inauguration, après avoir évoqué les « fantasmes et élucubrations largement relayés par une presse complaisante », il a apporté des réponses assez précises à l'opposition...

L'historique du projet tout d'abord : « La ville a été approchée par des personnes travaillant dans le secteur des parcs de loisirs pour implanter un parc temporaire et démontable autour du thème du surf sur la base nature. De quoi accroître le rayonnement de la ville et augmenter sa fréquentation touristique avec, à la clé, une source potentielle de recettes. Un accord de principe a donc

été donné, matérialisé par une convention votée en conseil municipal. »

Nouvelle convention cadre

Autre indication : « Les promoteurs du projet prévoyaient la création d'une société ad hoc, la Surf Academy Poseidonis. Pour autant, au regard du montant de l'investissement, un tour de table était nécessaire et l'accord formel de la ville indispensable pour finaliser le tout. Il n'y a, a souligné Rachline, aucun souci juridique. La société devait être créée au moment de la signature de la convention et non du vote qui précède cette signature. »

Autre point : « La ville n'a pas connaissance des différents investisseurs de cette société. Peut-être y aura-t-il ou pas une société de tel ou tel endroit, ce qui, à ma connaissance, n'est pas interdit. Mais la Surf Academy, seule contractante avec la Ville sera, évidemment, une société de droit français, basée en

France et l'ensemble de son personnel sera français. Je m'en assurerai personnellement. Je ne suis pas comme vous, dévie le maire, en faisant entrer un million d'immigrés en cinq ans. »

Troisième élément : « Il ne s'agit pas en l'espèce d'un marché ou d'une DSP, mais bien d'une autorisation d'occupation temporaire d'un lieu public, assortie d'une redevance qui va entrer dans les caisses de la ville. La ville n'achète ou ne finance aucune prestation, mais accorde une autorisation d'occupation suite à la demande d'un tiers, ce qui ne relève donc pas d'une procédure de mise en concurrence. »

Rachline enfin, a pris acte des observations de la préfecture. Il dit : « Une nouvelle convention cadre sera prochainement proposée au vote et permettra de régler les détails juridiques, ce qui devrait conduire au report du projet. J'espère juste que les privés iront jusqu'au bout. » À voir.

Le Billet

d'Eric FAREL



Mordant !

Ce n'est pas une dent que David Rachline a contre les journalistes, mais une mâchoire tout entière. Mardi soir, il a ainsi donné un bon coup de canine à nos confrères – et amis – de France 3, cette « presse militante » qui avait choisi de s'intéresser à la manifestation organisée avant la séance par les « anti-Ecopole », avant de pénétrer, caméra au poing, dans la salle Riculphé. « La presse de gauche, a renchéri ce bon David, fait ce qu'elle a à faire, c'est-à-dire combattre les idées patriotes. Et plus elle nous attaque, plus nous montons dans les sondages. » Belle certitude d'un sénateur et d'un FN victimisés, comme d'habitude, qui ne rechignent pourtant pas à fréquenter ces mêmes médias « militants de gauche » quand cela les sert. La preuve que si Rachline a de la rancœur envers les journalistes, ceux-ci ne sont pas rancuniers.

Sans débat ni discussion



Des sous pour les associations

La section handisports de l'AMSFL (15 000 euros), le Tennis club Gallieni (2500 euros), le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (2000 euros), l'Amicale bridge Tour-de-Mare (300 euros) et l'association Les ânes du Plan Guinet (3500 euros) bénéficient de subventions au titre du concours aux associations.

Des sous pour les instituteurs

En vertu d'un texte du Code de l'éducation, une indemnité

de logement est versée aux instituteurs non logés par les communes. Fréjus est concernée avec 4 enseignants auxquels elle doit donc cette indemnité dont le montant est fixé par la préfecture. Chacun d'entre eux, au titre de l'année 2015, percevra une somme de 638,85 euros.

Des sous pour les étangs de Villepey

Une demande de subventions va être adressée au conseil départemental et au conseil régional, dans le cadre de la convention tripartite qui concerne également le Conservatoire du littoral, pour la gestion des étangs de Villepey. 18 000 euros devraient ainsi être alloués au profit de l'entretien et la mise en valeur de ce site.

Ecopole : « J'assume un héritage pourri »

David Rachline ne voulait pas déborder de l'ordre du jour. Mais, concernant le projet Ecopole, il lui aurait été bien difficile de se tenir à ce vœu pieux. Ne serait-ce qu'en raison de la présence des opposants à la création de deux centrales à béton et d'enrobé dans le secteur du Capitou, venus manifester un peu plus tôt devant la mairie. Alors, il se lance dans un long monologue. Presque un soliloque...

« Vous n'êtes pas clair »

« Lorsque j'arrive aux responsabilités, j'ai l'intention moi aussi, comme Élie Brun, de déplacer les services techniques. Ce que j'apprends alors, c'est que le terrain a été vendu à des opérateurs et des promoteurs par M. Brun et votre majorité (il s'adresse à Philippe Mougin, Ndlr) pour y faire des projets. Vous me dites aujourd'hui : vous auriez dû lutter contre cela. Le problème, c'est que vous avez commencé à vous en occuper quand il y a eu quelques lignes dans la presse sur ce sujet. Car, qui mieux que vous connaissez le dossier, vous qui aviez sur votre liste l'un des

acteurs et promoteurs de ce projet ? »

Protestation de Mougin dont Rachline se moque comme de sa première écharpe... « Dans cette

affaire-là, comme dans d'autres, enchaîne le maire, vous n'êtes pas clair. Je ne fais qu'assumer un héritage qui n'est pas le mien, un héritage pourri que vous m'avez laissé Monsieur Mougin. Et c'est valable sur ce point-là comme sur bien d'autres : les finances de la commune, le délabrement des bâtiments municipaux, etc. »

Philippe Mougin se défend : « Pascal Chemit (l'homme qui figurait sur sa liste aux municipales, Ndlr) était juste l'employé de l'un des promoteurs de ce projet. Par respect pour les Fréjusiens qui sont dans la salle, il faut que vous arrêtez de botter en touche. Peu importe si Monsieur Brun a vendu le terrain à des promoteurs. Quand vous êtes arrivé aux affaires, vous avez signé le permis de construire pour ce projet polluant Ecopole. Et vous avez refusé

au conseil municipal, comme l'ont fait d'autres villes impactées, un débat public de façon que ça passe le plus discrètement possible. Aujourd'hui, ces Fréjusiens sont



Philippe Mougin a animé le débat sur Ecopole.

venus vous demander votre position en tant que maire de la ville sur le projet Ecopole, puisqu'à ce jour vous ne l'avez jamais donné. Monsieur Sert vous a certes représenté dans différentes réunions en disant : "c'est le préfet, c'est pas nous". Il y a quand même de votre part un besoin

d'éclaircissements. Donnez-nous votre position claire, c'est tout ce que l'on vous demande. Etes-vous pour ou contre ? »

Clair ? Rachline ne l'est pas vraiment. Il assène : « Vous ne pouvez pas vous défaire de vos responsabilités à ce point. Il y a des règles à respecter dans le débat public. Quand la municipalité a changé, certains projets étaient en cours dont celui-là. Une fois que le terrain a été vendu, il n'y avait aucune possibilité de faire marche arrière contrairement à ce que vous voulez bien dire. Bien sûr, il peut y avoir des recours de la part des privés. C'est légitime. Ils ont le droit d'aller en justice pour exprimer à la préfecture leur désaccord quant au permis d'exploitation qu'elle a accordé. Mais le péché originel vient de la vente de ce terrain destiné aux services techniques. Et si vous n'aviez pas fait cette erreur majeure, ce projet n'aurait pas été possible. » Bien. Mais la question de Mougin

était plus précise. Et Rachline noie le poisson... « Il faudra être très vigilant sur le caractère environnemental, lâche-t-il. Les services de l'État, comme l'opérateur, nous ont rendu des comptes. La réalité, c'est qu'il n'y aura pas de risque quel qu'il soit. S'il y a des spécialistes plus forts que les services de l'État, qu'ils fassent des recours. Moi, je ne suis pas un acteur de ce projet. Les acteurs, on les trouve du côté de l'État, du côté de l'ancienne municipalité qui a vendu ce terrain, et du côté de la liste de M. Mougin qui travaille pour ce projet activement. Donc, si des gens doivent rendre des comptes, c'est vous. »

Mireille De Stefano insiste : « Si vous étiez contre, pourquoi avoir signé le permis de construire ? » Rachline : « Quand un permis respecte les règles que vos mouvements politiques ont votées, il est illégal pour un maire de ne pas le signer. Vous êtes à l'origine de l'affaire de la mosquée et de l'Ecopole et vous devez assumer vos responsabilités. » Mouais. Un peu facile et pas très convaincant le maire sur ce coup-là.